

The background of the cover is a vibrant, sunlit forest. A stream flows through the center, its surface reflecting the dense green foliage above. In the foreground, several purple thistles with spiky leaves stand prominently on the left side. The overall atmosphere is peaceful and natural.

Le Bulletin de Saint-Paul

Août 2025 - n°77

La Mairie

48, avenue de Limoges
87260 SAINT-PAUL
Tél. : 05 55 09 71 25

Mail : accueil@mairie-stpaul87.fr
infos@mairie-stpaul87.fr

Site internet : <https://mairie-stpaul87.fr>

Facebook : *Mairie Saint Paul, en Limousin (facebook.com)*

Application CityAll : *Télécharger l'application CityAll - le citoyen connecté par Lumiplan*

Vos interlocutrices : Chantal ROUX et Corinne MAZALAIGUE
Du lundi au jeudi : 8h30-12h / 14h-17h
Vendredi : 14h-17h / Fermé le samedi

Permanences des élus :

Maire : Josiane ROUCHUT

Adjoints : Paul BARGET, Nicole BERGER,
Louis CAUCHY, Claudie DEHAYS

Madame le Maire et les adjoints reçoivent sur rendez-vous.

Conseillers Départementaux :

Jean-Louis NOUHAUD et **Annick MORIZIO** reçoivent sur rendez-vous au 05 55 45 10 24

Député de la circonscription : Stéphane DELAUTRETTE
stephane.delautrette@assemblee-nationale.fr
Tél. : 05 55 08 14 15



Casernes de pompiers : 18 ou 112

CIS Pierre-Buffière : Chef de centre :
Joan VANSTEENE - Tél. : 05 55 00 67 64

CIS Saint-Léonard-de-Noblat : Chef de centre :
Roberto FERREIRA - Tél. : 05 55 56 22 44

Services à la personne

Assistante sociale : Sophie GAUMET

Maison du département à Saint-Léonard :

15, rue de Beaufort - 87400 Saint-Léonard

Le lundi de 9h à 12h sur rendez-vous.

Le jeudi de 14h à 17h.

Tél. : 05 55 56 02 76

Permanence à la mairie de Saint-Paul :

Le 2^{ème} lundi du mois de 14h à 16h, ou sur RDV.

Relais Petite Enfance

Animatrice : Carolina POUPON

Permanence à la mairie les mardis de 15h à 19h.

Tél. : 05 55 09 71 25

Service de Portage de Repas à Domicile : SIPRAD

Renseignements à la mairie de Boisseuil : 05 55 06 91 06
ou auprès de la présidente, Martine ASTIER : 06 03 22 04 74

Agence Postale

Du lundi au samedi de 9h à 12h.

Tél. : 05 55 08 41 04

Levée du courrier : du lundi au samedi à 12h.

Bibliothèque Municipale

Votre animatrice : Jessica DEBRAY

Le mercredi de 15h à 17h, le vendredi de 16h à 18h

et le samedi de 9h30 à 11h30.

Tél. : 05 55 09 24 61 - bibliotheque@mairie-stpaul87.fr

France Services

Permanence le 1^{er} lundi du mois à la mairie de 9h30 à 12h.

Mission locale rurale

Permanence le mercredi après-midi de 14h à 17h.

Les Gendarmeries de notre secteur géographique

HORAIRES D'ACCUEIL :

Pierre-Buffière : Tél. : 05 55 00 60 11

Saint-Germain-les-Belles : Tél. : 05 55 71 80 07

Solignac :

- du lundi au samedi de 8h à 12h et de 14h à 19h
- dimanches et jours fériés de 9h à 12h et de 15h à 18h

Tél. : 05 55 00 50 03

Permanence de la Brigade Territoriale Mobile les mercredis des semaines paires, de 14h à 17h, devant la salle des associations.

Traitement des déchets

La collecte des ordures ménagères a lieu les lundis ou mardis sur la commune.

C'est un service de la Communauté de Communes.

Tél. : 05 87 22 99 00 - Mail : sictom@ccnobl.fr

Déchetterie :

• **Saint-Léonard** - Tél. : 06 25 11 71 42

Lundi - Mardi - Mercredi - Vendredi - Samedi	9h-11h45 et 14h-17h15
Jeudi	Fermé

• **Pierre-Buffière** - Tél. : 06 24 85 66 24

Lundi - Mercredi - Samedi	9h-11h45 et 14h-17h15
Vendredi	14h-17h15
Mardi - Jeudi - Vendredi matin	Fermé

SYDED : Syndicat Départemental pour l'Élimination des Déchets ménagers

Pour toute question concernant le tri, le recyclage, les déchets verts...

ZA du Prouet - 59, rue de la Filature - 87350 Panazol

Tél. : 05 55 12 12 87 - Mail : contact@syded87.org

Autres services communautaires

SPANC : Service Public d'Assainissement Non Collectif
Tél. : 05 87 22 99 00 - Mail : spanc@ccnobl.fr

SPAC : Service Public d'Assainissement Collectif
Tél. : 05 19 09 00 16 - Mail : spac@ccnobl.fr

Espace Aqua'Noblat :

Tél. : 05 87 22 99 10 - Mail : aqua-noblat@ccnobl.fr

École de Musique : Site de Saint-Paul

Tél. : 05 55 09 39 26 - Mail : musiques@ccnobl.fr

Office de Tourisme :

Place du Champ de Mars - 87400 Saint-Léonard

Tél. : 05 55 56 25 06 - Mail : otsi@ccnobl.fr

Site internet : www.tourisme-noblat.fr

SIAEP des Allois (service de l'eau)

Tél. : 05 55 09 37 96 et téléphone en cas d'urgence
24h/24 (Miane et Vinatier) : 05 55 86 08 61

Sommaire

Infos diverses

p. 2

Edito

p. 3

Portrait

p. 4

Municipalité

p. 5 à 11

Conseil Municipal des Enfants

p. 12

Recensement

p. 13

Travaux

p. 13 à 15

Pose de la première pierre

du Centre de Secours

de Pierre-Buffière

p. 15

Installation d'un pigeonnier

contraceptif

p. 16

Photovoltaïque

p. 16

Environnement

p. 17

Plan Local d'Urbanisme

p. 18

La Vie de la Commune

p. 18 à 24

Du côté de l'école

p. 25

Bibliothèque

p. 26

Ateliers numériques

p. 26

Adressage

p. 26

Fin du réseau cuivre

p. 27

Consultations médicales et

dentaires par la CPTS Monts

et Barrages

p. 27

Jeux et papotages

p. 27

Commémorations

p. 28

Agenda 2nd semestre 2025

p. 28

Focus Agenda

p. 29

Du côté des commerçants et artisans

p. 29

Histoire

p. 30 à 31

Le Bulletin
de Saint-Paul

Août 2025 - n° 77

Directeur de la publication :
Josiane ROUCHUT, Maire.

Conception graphique : APCL

Impression : GDS Imprimeurs

Edito



C'est avec plaisir que nous nous retrouvons pour ce nouveau numéro de votre bulletin municipal. Ce rendez-vous est l'occasion de partager avec vous les actualités, les projets et les événements qui rythment notre commune.

Malgré un contexte international complexe, instable et anxiogène, avec ses conséquences sur notre pays déjà confronté à nombre d'incertitudes, nous continuons à avancer, pour que

Saint-Paul reste une commune vivante, accueillante et solidaire, où il fait bon vivre et entreprendre ensemble.

Le patrimoine de la commune se compose de terrains, de bâtiments, de voiries, de matériels... dont le bon entretien est une priorité pour la municipalité. Vous pourrez lire dans ce bulletin les travaux réalisés au cours de ce premier semestre : mise aux normes du stade de foot, toiture de la mairie, voies communales... A l'automne démarreront à l'église des travaux importants de réhabilitation des murs de la nef. Vous lirez également l'état d'avancement de la révision du PLU et du réaménagement du bourg.

Il nous faut travailler avec des impératifs budgétaires de plus en plus complexes : certaines augmentations pèsent lourdement sur nos finances, et dans le même temps, les aides de l'Etat, du Département et de nos autres partenaires institutionnels sont plus incertaines. Mais nous parvenons à garder un budget maîtrisé, nous permettant de poursuivre nos investissements. La situation financière de notre commune, avec une bonne capacité d'autofinancement, est jugée très satisfaisante par la Direction des Finances Publiques.

De nombreuses manifestations sportives et culturelles, des fêtes ont émaillé le printemps et le début de l'été, faisant découvrir notre village à un public venu d'ailleurs. Qu'ils aient pour cadre l'école, la place des Platanes, le site autour du plan d'eau ou nos routes de campagne, ces événements animent la commune, mettent en valeur notre cadre de vie si appréciable, et jouent un rôle non négligeable dans l'économie locale. Je remercie chaleureusement tous les agents, associations et bénévoles qui rendent ces beaux moments possibles.

Nous avons également salué avec plaisir la réouverture des Deux Cygnes, presque deux ans après l'incendie.

Il me faut tout de même parler du mécontentement de beaucoup face à l'incivisme de certains, qui ne respectent ni la vitesse, ni la tranquillité du voisinage, qui oublie de ramasser les déjections de leur animal de compagnie ou qui dépose mégots et autres déchets sur le domaine public. Bien des économies pourraient être réalisées si chacun respectait les règles et le bien commun.

Le conseil municipal des enfants est fortement sensibilisé et mobilisé sur ces problématiques environnementales, et nous les félicitons pour leur implication.

Au quotidien, élus et agents œuvrent pour préserver ce cadre de vie, en essayant toujours de répondre au mieux à vos attentes.

Je voudrais remercier aussi tous les partenaires – enseignants, agents, intervenants du périscolaire, parents – qui font de notre école un lieu de vie privilégié pour tous nos enfants. Félicitations à tous ceux qui, après les enseignements fondamentaux reçus ici, ont réussi à leurs examens cette année, et bonne continuation !

Je vous souhaite à tous une belle fin d'été et une bonne rentrée !

Josiane Rouchut

Quatre jeunes bien dans leur sport !



Mathis DUPINET

Mathis, un parcours sportif entre sentiers, bitume et passion

Mathis a d'abord évolué plusieurs années sur les terrains de rugby avant de se tourner, à l'âge de 11 ans, vers le cyclisme tout-terrain. Il rejoint alors le VTT Miaulétou de Saint-Léonard, où il développe une passion déjà présente dans l'histoire familiale, ses deux grands-pères ayant eux-mêmes pratiqué le cyclotourisme.

Avec l'école de Saint-Paul, il avait déjà participé à trois reprises à la "Limousine des écoles", une première immersion dans l'univers du cyclisme sportif. Très vite, il se distingue en VTT au niveau départemental puis national, enchaînant les participations aux championnats de France Ufolep. Il découvre ensuite la route et le cyclocross, disciplines qu'il continue à pratiquer activement.

Après une saison en Fédération Française de Cyclisme, Mathis poursuit aujourd'hui la compétition en Ufolep, conciliant avec sérieux sa vie professionnelle et sa passion pour le vélo. Son implication, sa régularité et sa détermination sont saluées par ses coéquipiers et adversaires.

Avec le comité de la Haute-Vienne, il a notamment décroché une 3^e place par équipe lors du championnat de France Ufolep de cyclo-sport 2023 à Sault, au pied du Mont Ventoux, et une 2^e place au championnat de France Ufolep de VTT 2025.

Individuellement, la saison 2024-2025 démarre fort pour Mathis. En Ufolep 4^e catégorie, il remporte deux épreuves (à La Fabrique et à Landouge), lui permettant d'accéder à la 3^e catégorie. Il y signe une belle entrée en matière en terminant 3^e au sprint, lors de sa première course dans cette catégorie à Pompadour le 19 juillet dernier.

Juliette VEDRENNE **Championne de France !**

En mai 2023, Juliette Vedrenne décrochait une première médaille nationale en finissant 3^e avec l'équipe départementale au championnat de France par équipes minimes.

Le samedi 17 Mai 2025, Juliette a été sacrée Championne de France Cadette 2^e Division en -57 Kg.

C'est une nouvelle étape pour la sociétaire de l'Alliance Judo Limoges 87, partenaire du Judo Club Saint-Léonard, son club formateur.

Même si elle ne s'était pas qualifiée pour le Championnat de France 1^{re} Division, «Juju» a tout mis en œuvre pour atteindre son objectif : monter sur la plus haute marche du podium.

Bien encadrée par son entraîneur Adil Fikri, elle avait réuni tous les éléments : sérénité, confiance, détermination et schéma technico-tactique en place. C'était une journée bien remplie avec 7 combats gagnés sans trembler.

À 16 ans, Juliette évolue au Pôle Espoirs de Judo de Limoges et est en passe d'obtenir son deuxième Dan. Après avoir brillamment passé les épreuves du bac de français cette année, elle intégrera la classe de terminale à la rentrée prochaine, où on lui souhaite une belle réussite.



Maélie DUPINET

Maélie, la relève au féminin entre puissance et détermination.

Cadette de la fratrie, Maélie a d'abord exploré l'athlétisme avant de suivre les traces de son frère Mathis au sein du club VTT de Saint-Léonard. Rapidement, elle trouve sa voie dans le cyclisme, d'abord en VTT, où elle s'illustre au niveau départemental et régional avec plusieurs titres de vice-championne. Son sérieux et son engagement la conduisent à participer à plusieurs éditions du championnat de France Ufolep, où elle se classe 9^e en individuel et 3^e par équipe en 2025.

Depuis deux ans, Maélie se tourne également vers la route et le cyclocross, disciplines pour lesquelles elle développe une affinité particulière. Une orientation couronnée de succès : elle décroche les titres de championne départementale et régionale route en 2024 et 2025. Les résultats sont prometteurs : 7^e au championnat de France Ufolep sur route en 2024, puis 5^e au championnat national de cyclocross en janvier 2025.

En parallèle de ses engagements en Ufolep, Maélie a également fait ses premiers pas cette année en FFC, rejoignant l'Élan Cycliste d'Ambazac.

Avec une blessure importante au printemps dernier, Maélie a dû adapter sa saison à venir. Elle se concentre sur la route et le cyclocross, mettant temporairement de côté le VTT. Elle court sous les couleurs du VTT Miaulétou en Ufolep et de l'Élan Cycliste d'Ambazac en FFC.



Arthur LOUTY

Le sport par plaisir

Arthur est monté sur la première marche du podium de la course de 6 km de la Saint-Pauloise. Étonnant, on a plutôt l'habitude de le croiser sur un vélo !...



Il a commencé à courir pour s'entraîner pour un cross, ça lui a plu, il court donc « de temps en temps »... pour le plaisir.

Il décide de participer à la Saint-Pauloise, parce que c'est à Saint-Paul... et il termine la course en tête. Deux semaines après, il finit 5^e sur 8 km au trail de l'Auzette à Panazol... toujours comme ça, pour le plaisir...

Il a commencé le sport par le handball, à Pierre-Buffière. Puis il s'est mis au tennis, qu'il pratique depuis 6 ans au sein du Buffière-Bonneval Tennis Club.

Et le vélo ? Quand nous l'avons vu, il venait de passer la matinée avec deux copains de Saint-Paul, à se faire les mollets pour aller affronter le Tourmalet début août. Et il partait ensuite faire une partie de basket... toujours pour le plaisir !

Arthur a aussi une tête bien faite : après d'excellents résultats cette année au bac de français, il entre en septembre en terminale. Après le bac ? Des études en STAPS bien sûr... pour un métier dans le sport...

Les séances du conseil municipal du 1^{er} semestre

COMPTE RENDU DU 18 FÉVRIER 2025

MUTUELLE SANTÉ

Dans le cadre de l'ordonnance n°2021-175 relative à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique, la participation de l'employeur devient obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2026 à hauteur de 15 € minimum par mois et par agent sous certaines conditions.

Les garanties minimales éligibles à la participation de l'employeur doivent être proposées soit dans le cadre d'un contrat individuel d'assurance labellisé, ou d'un contrat collectif d'assurance à adhésion facultative - ou obligatoire - souscrit dans le cadre d'une convention de participation.

Le centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Haute-Vienne a décidé de lancer en 2025 une consultation pour la passation d'une convention de participation en vue de souscrire un contrat collectif.

Il est proposé de donner mandat au Centre de gestion de la Haute-Vienne pour mener à bien la mise en concurrence pour une négociation collective locale.

Après avoir pris connaissance des garanties et des montants obtenus, la commune reste libre d'adhérer ou pas à ce contrat.

⇒ Vote : 15 voix pour

ADOPTION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE DE L'EXERCICE 2023

Le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L 2224-5 la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'eau potable. Ce rapport doit être présenté aux conseils municipaux. Il a été mis en ligne sur le site internet de la commune.

Le service de l'eau est assuré par le SIAEP des Allois, qui regroupe 6 communes (Aureil, Eyjeaux, Eybouleuf, La Geneytouse, Saint-Bonnet-Briance et Saint-Paul)

Les principaux indicateurs du service public d'eau potable :

- il est exploité en délégation par l'entreprise Miane et Vinatier ;
- c'est un service de production, de transfert et de distribution ;
- il dessert 5 646 habitants pour 3 015 abonnés ;
- 292 437 m³ ont été prélevés au cours de l'année 2023
- il y a 3 captages sur le territoire desservi ;
- le linéaire du réseau de canalisations est de 260 kilomètres au 31/12/2023 ;
- le total des recettes de vente d'eau au 31/12/2023 s'élève à 589 360 €

⇒ Vote : 15 voix pour

DISSOLUTION DU CCAS

La loi NOTRe a assoupli le principe en rendant la création d'un CCAS obligatoire uniquement pour les communes de plus de 1500 habitants. Le CCAS de la commune n'ayant plus de vie administrative et n'ayant procédé à aucune opération de dépenses ou de recettes depuis plus de trois ans, il est proposé de le dissoudre.

⇒ Vote : 15 voix pour

CLÔTURE DES RÉGIES DE RECETTES PHOTOCOPIES QUÊTES ET DONS ET BIBLIOTHÈQUE

Chaque régie doit dorénavant se munir d'un compte de dépôt de fonds et proposer un moyen moderne de paiement (TPE pour carte bancaire). Après avis du conseiller aux décideurs locaux et du comptable public, et vu les montants modiques encaissés par la régie de recettes « photocopies », il est proposé de mettre fin à la régie de recettes « photocopies, quêtes et dons ».

Pour la bibliothèque, la régie est également supprimée, les adhésions annuelles feront l'objet d'un titre de paiement individuel.

⇒ Vote : 15 voix pour

MODIFICATION DE L'ACTE CONSTITUTIF DE LA RÉGIE DE RECETTES MANIFESTATIONS CULTURELLES

Pour la location des salles communales, il s'avère nécessaire d'ouvrir un compte de dépôts de fonds et de proposer un moyen moderne de paiement.

Après avis du conseiller aux décideurs locaux et du comptable public, il est proposé de modifier la régie de recettes « manifestations culturelles » en « manifestations culturelles, gestion des salles communales, quêtes et dons ».

Cette régie pourra encaisser les entrées des spectacles, les ventes de boissons alcoolisées ou non, la vente de pâtisseries, les produits liés aux locations des salles municipales, les produits liés aux remboursements des dégradations mobilières et immobilières dans les salles communales, les produits liés aux remboursements de la vaisselle cassée ou manquante, les quêtes et les dons.

Les recettes seront encaissées en numéraire, en chèque, carte bancaire ou par virement sur le compte de dépôts de fond.

⇒ Vote : 15 voix pour

QUESTIONS DIVERSES

Conseil municipal des enfants :

✦ Installation de 12 panneaux « mégots » dont les dessins ont été réalisés par les enfants sur divers sites du bourg, en concertation avec les services techniques municipaux.

Les séances du conseil municipal du 1^{er} semestre

- ↳ **Opération « Nettoyons la nature »** le samedi 22 mars en partenariat avec le SYDED pour le prêt du matériel et avec Saint-Paul Rando.
- ↳ **La commission « chats errants »** prévoit de faire stériliser une centaine de chats et cherche des financements pour des cabanes.
- ↳ **Labellisation économie circulaire** : une réunion est prévue le vendredi 21 février avec le SYDED.
- ↳ **Inspection du réseau d'assainissement** de l'avenue de Limoges prévue pour la fin du mois.
- ↳ **Prochaine réunion des CTD** : le 13 mars à Eybouleuf.

COMPTE RENDU DU 20 MARS 2025

APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE

Pour rappel, le Compte Financier Unique (CFU) remplace à la fois le compte administratif qui émanait de l'ordonnateur (commune) et le compte de gestion qui émanait du comptable payeur (le service de gestion comptable).

RÉSULTAT DE L'EXERCICE	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
DÉPENSES	212 870,20 €	915 672,14 €
RECETTES	169 662,12 €	1 099 437,31 €
DÉFICIT	43 208,08 €	
EXCÉDENT		183 765,17 €

Le résultat d'exploitation sera affecté lors du vote du budget 2025.

⇒ *Vote : 15 voix pour*

RÉPARTITION DE LA DETTE DE L'AFR BRIANCE-ROSELLE

La communauté de communes Briance Sud Haute-Vienne reprend la gestion en régie du CLSH de Saint-Hilaire-Bonneval, mais elle ne reprend pas la dette. Le conseil municipal de Saint-Hilaire-Bonneval a établi la répartition de la dette de l'AFR Briance Roselle au prorata du nombre d'enfants des communes ayant fréquenté le CLSH du 1^{er} janvier au 6 décembre 2023.

La dette, calculée par le mandataire judiciaire, s'élève à 9 324,79 €. La participation pour la commune de Saint-Paul s'élève à 1 203,25 €, qui sera payée à la commune de Saint-Hilaire-Bonneval à réception de la facture.

⇒ *Vote : 15 voix pour*

TARIFS ABONNEMENT BIBLIOTHÈQUE

Les tarifs d'abonnement à la bibliothèque n'ont pas été révisés depuis sa création en 2010. Il est proposé d'appliquer un tarif d'abonnement annuel pour la bibliothèque à hauteur de 10 € pour les adultes et de 3 € pour les enfants jusqu'à 18 ans.

⇒ *Vote : 15 voix pour*

CONVENTIONS POUR LES SALLES MUNICIPALES

Il est proposé d'établir des conventions spécifiques pour les associations communales et autres organismes qui occupent les salles municipales à titre gratuit. Les conventions pourront avoir une périodicité annuelle quand l'association organise des ateliers à date et heure régulière, ou ponctuelle quand l'association en a besoin pour son activité statutaire, comme par exemple les réunions préparatoires, les assemblées générales, etc...

⇒ *Vote : 15 voix pour*

AVIS SUR LE PROJET DE CENTRALE AGRIVOLTAÏQUE AU SOL DE SAINT-PAUL - LIEU DIT CHABRELY

Madame la Maire informe les élus que le conseil municipal doit rendre un nouvel avis au sujet du projet de la centrale agrivoltaïque au sol de « Chabrely », porté par la société REDEN ALLONS ; il y a en effet modification du permis de construire avec une hauteur plus importante de panneaux, pour permettre l'élevage des bovins. Cet avis doit être rendu auprès de la DDT avant le 21 avril 2025, conformément aux dispositions des articles L122-1 et R122-7 du code de l'environnement.

Le conseil municipal réaffirme son avis défavorable à ce projet, et rédige l'argumentaire qui sera adressé à la DDT.

⇒ *Vote : 15 voix pour*

QUESTIONS DIVERSES

↳ **Conseil Municipal des Enfants** : les panneaux « mégots » seront installés dans le bourg le samedi 15 mars, à la fin de la réunion du CME.

↳ **Gestion des chats errants** : des cages de trappage ont été achetées ; Des chats ont déjà été trappés et stérilisés. La période de la campagne est courte : un 1^{er} compte-rendu doit être envoyé en mai 2025 et toutes les dépenses doivent être engagées avant le 30 juin, pour un versement du solde de la subvention en septembre. Les sommes non dépensées feront l'objet d'un remboursement. Les élus déplorent la durée trop courte de l'opération.

↳ **Boucles de la Haute-Vienne** : elles se dérouleront le samedi 19 avril. Mme Duché-Narbonne recherche les 35 signaleurs nécessaires.

↳ **« Nettoyons la nature ! »** : Rappel : l'opération aura lieu le samedi 22 mars matin.

Les séances du conseil municipal du 1^{er} semestre

COMPTE RENDU DU 15 AVRIL 2025

MOTION DE SOUTIEN POUR DIRE STOP À LA VIOLENCE DANS LA VIE PUBLIQUE EN HAUTE-VIENNE

Les élus, dans l'exercice de leur fonction, sont de plus en plus exposés aux injures et aux agressions. Ces actes portent atteinte à leur mission de représentants de la République, les désignant ainsi comme cibles et les mettant en danger.

Ainsi, l'association des Maires et élus de la Haute-Vienne (ADM 87), l'Association des Maires Ruraux de la Haute-Vienne et le président de Limoges Métropole, vice-président de l'Association des Maires de France (AMF) ont signé une motion pour dire stop aux violences dans la vie publique en Haute-Vienne.

Madame la Maire propose au conseil municipal d'adopter cette motion.

⇒ Vote : 15 voix pour

AFFECTATION DES RÉSULTATS 2024

Le résultat d'exploitation cumulé se monte à 449 404,81 €, que madame la Maire propose au conseil municipal d'affecter comme suit : 190 272,61 € à la section d'investissement pour combler le déficit N-1 et 259 132,20 € à la section de fonctionnement.

⇒ Vote : 15 voix pour

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2025

Madame la Maire propose au conseil municipal de ne pas faire évoluer les taux pour l'année 2025 qui resteraient donc identiques à ceux de 2024 :

FONCIER BATI : 40,74 %

FONCIER NON BATI : 80,88 %

TAXE HABITATION : 14,93 %

⇒ Vote : 15 voix pour

VOTE DU BUDGET COMMUNAL 2025

Le budget 2025 s'équilibre à 1 292 330,20 € en section de fonctionnement et à 506 024,81 € en section d'investissement.

Détails pages 10 et 11.

⇒ Vote : 15 voix pour

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Le montant total habituel des subventions est inscrit au budget, mais, conformément à ce qui a été communiqué, le versement de la subvention est conditionné à la remise du Cerfa obligatoire qui a été envoyé par mail à chaque association.

Détails page 11.

⇒ Vote : 15 voix pour

SUBVENTION POUR LA COURSE CYCLISTE BOUCLES DE LA HAUTE-VIENNE

Pour l'organisation de la course cycliste « les Boucles de la Haute-Vienne », la Team U LH a sollicité l'octroi d'une subvention de 1 000 €.

⇒ Vote : 15 voix pour

DURÉE AMORTISSEMENT

En 2024, la commune a versé 4 917,50 € à la commune de Saint-Léonard au titre de la participation financière pour l'agrandissement du centre de secours. Cette somme doit être amortie. Madame la Maire propose d'amortir l'immobilisation sur 1 an.

⇒ Vote : 15 voix pour

QUESTIONS DIVERSES

↳ Aménagement du centre-bourg :

- La commune n'a pas reçu l'arrêté préfectoral (positif ou négatif) du dossier de demande de subvention DETR. La Préfecture de la Haute-Vienne ne connaît pas encore l'enveloppe attribuée par l'Etat.
- Un dossier a été déposé auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne dans le cadre de la renaturation et de la déconnexion des eaux pluviales du réseau.
- Un dossier va également être déposé au titre du Fonds Vert.

↳ **Expertise assurances** : suite à des travaux (électricité et adduction d'eau) qui ont eu lieu à Beaumont, des infiltrations sont apparues dans une maison. Les experts des assurances, les représentants des entreprises concernées et de la mairie de sont rendus sur les lieux le 11 avril. Les rapports seront rendus prochainement.

↳ Conseil municipal des enfants :

- Malgré la pluie, bonne participation à la matinée « Nettoyons la nature ! ». Peu de déchets dans le bourg, ce qui n'est pas le cas le long des routes en dehors de l'agglomération.
- Les enfants ont pu constater l'efficacité des cendriers installés le 15 mars.
- La visite du Sénat aura lieu le mardi 16 septembre.

↳ Aménagement terrain école :

- Terrain de billes fait avec des pallox de pommes (voir avec Monsieur BABAUDOU).
- Cabane en osier vivant.

↳ Garderie :

Une extension du système de visiophonie de l'école va être installée pour permettre une meilleure visibilité pour les agents communaux quand ils font la surveillance dans la cour du haut.

↳ **Adressage** : à compter du mois de septembre, tous les courriers qui ne comporteront pas un numéro et un type de voie dans l'adresse postale ne seront plus distribués.

Les séances du conseil municipal du 1^{er} semestre

- ↳ **Boucles de la Haute-Vienne** : la course cycliste se déroulera le samedi 19 avril sur la commune de Saint-Paul.
- ↳ **27 avril** : cérémonie commémorative au camp. Rendez-vous à la stèle du bas à 11h.
- ↳ **8 mai** : cérémonie commémorative au monument aux morts à 11h45.

COMPTE RENDU DU 30 JUIN 2025

RECOMPOSITION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Les Communautés de Communes doivent décider avant le 31 août 2025 du nombre et de la répartition des sièges du futur conseil communautaire qui siègera après les élections municipales de 2026.

Le nombre et la répartition des sièges peuvent être fixés en respectant les dispositions de droit commun ou par accord local. Les dispositions de droit commun s'appliqueront si les conseils décident de les appliquer ou si aucun accord local n'est conclu avant le 31 août 2025.

La Communauté de Communes de Noblat a opté pour l'accord local, qui doit être validé par les deux tiers des conseils municipaux représentant la moitié de la population totale de l'intercommunalité, ou par la moitié des conseils municipaux représentant les deux tiers de la population. Cette majorité qualifiée doit comprendre le conseil municipal de la commune dont la population représente plus du quart de la population totale de l'intercommunalité de Noblat (commune de Saint-Léonard-de-Noblat).

Si une commune n'est représentée que par un seul conseiller communautaire titulaire, un conseiller communautaire suppléant participera, en l'absence du titulaire, aux réunions du conseil communautaire avec voix délibérative.

L'accord local adopté par le conseil communautaire le 24 juin 2025 définit le nombre de sièges à 33 élus, avec la répartition ci-dessous :

Commune	Nombre de sièges
Champnétery	2
Le Châtenet en Dognon	1
Eybouleuf	2
La Geneytouse	3
Moissannes	1
Royères	3
Saint-Bonnet-Briance	2
Saint-Denis-des-Murs	2
Saint-Léonard-de-Noblat	10
Saint-Martin-Terressus	2
Saint-Paul	3
Sauviat-sur-Vige	2

⇒ Vote : 15 voix pour

CONVENTION DE MISE À DISPOSITION ASCENDANTE ET DESCENDANTE DES SERVICES TECHNIQUES

Le conseil municipal avait approuvé en février 2023 les mises à disposition ascendante et descendante des services techniques communaux et intercommunaux.

Afin de simplifier la mise en œuvre des conventions, il est proposé de modifier l'article 4 des conventions en permettant le reversement des sommes dues par l'intercommunalité à la commune et par la commune à l'intercommunalité au-delà du terme de l'année civile et de procéder à une facturation en N+1.

Le Comité Social Territorial du 22 mai 2025 ayant émis un avis favorable, il est proposé au conseil municipal d'approuver ces conventions.

⇒ Vote : 15 voix pour

AVENANT À LA CONVENTION DE L'OPÉRATION DE REVITALISATION DU TERRITOIRE

Le conseil municipal du 25 février 2020 avait validé la mise en œuvre d'une Opération de Revitalisation du Territoire. La convention cadre initiale était valable du 20/07/2020 au 21/07/2025. Les différents signataires de la convention se sont entendus sur la nécessité de prolonger la durée de la convention initiale jusqu'au 31 décembre 2028 afin de soutenir la réussite des projets inscrits au programme d'ORT. Le projet de réaménagement du bourg est inscrit dans ce programme.

⇒ Vote : 15 voix pour

AUGMENTATION DU TEMPS DE TRAVAIL D'UN ADJOINT TECHNIQUE

Il est proposé aux membres du conseil municipal de modifier le temps de travail d'un adjoint technique, actuellement adjoint technique stagiaire au sein de la collectivité depuis le 15 octobre 2024, et qui effectue actuellement 30,5 h hebdomadaires annualisées sur l'année.

Madame la Maire propose de lui augmenter son temps de travail à 35 h hebdomadaires, afin d'effectuer les travaux suivants : entretien des vestiaires et de la salle Saint-Louis, aide ponctuelle aux services techniques (petits travaux dans les bâtiments communaux, préparation des manifestations...).

Son temps de travail restera annualisé sur l'année, vu que le travail principal de cet agent est l'entretien des bâtiments scolaires, et que ses congés doivent être pris pendant les vacances scolaires.

Le Comité Social Territorial s'est prononcé favorablement, en date du 22 mai 2025, à l'augmentation du temps de travail.

⇒ Vote : 15 voix pour

Les séances du conseil municipal du 1^{er} semestre

TABLEAU DES EMPLOIS ET EFFECTIFS DE LA COMMUNE

Suite à cette modification de temps de travail, le nouveau tableau des emplois et effectifs de la commune sera présenté au centre de gestion de la Haute-Vienne.

⇒ Vote : 15 voix pour

AVENANT TRAVAUX GRVC 2025

Madame la Maire rappelle au conseil municipal le montant global du marché correspondant aux **travaux sur dépendances 2025** qui s'élevait à 3 730,58 € H.T.

La quantité de travaux estimée s'est avérée insuffisante, il y a des travaux en plus pour un montant de 546,96 € HT.

Madame la Maire présente l'avenant suivant, avenant n°1 au marché, qui s'élève donc à 546,96 € HT.

⇒ Vote : 15 voix pour

DÉCISION MODIFICATIVE BUDGÉTAIRE N°1

Il est nécessaire de procéder à une décision modificative pour prendre en compte l'avenant au marché de voirie, ainsi que la réfection du revêtement des places de la borne de recharge pour véhicules électriques, pour un montant de 4 020 € HT.

Madame la Maire propose au conseil municipal d'autoriser la décision modificative suivante du budget communal de l'exercice 2025 :

ARTICLE	LIBELLE	MONTANT BP + RAR	DM	NOUVEAU MONTANT
DI - 2151	Réseaux de voirie	66 907,00 €	+ 4 660 €	71 567,00 €
DI - 2188	Autres immobilisations corporelle	234,20 €	- 4 660 €	47 574,20 €
RI - 2804411 - 040	Opérations d'ordre entre sections	4 377,00 €	+7 €	4 384,00 €
RI - 1323	Subventions d'investissement	14 439,00 €	-7 €	14 432,00 €
DF - 681-042	Dotations aux amortissements	29 473,50 €	+7 €	29 480,50 €
DF - 6542	Créances éteintes	300,00 €	-7 €	293,00 €

⇒ Vote : 15 voix pour

REMBOURSEMENT D'UN ACHAT À UN ÉLU

Madame la Maire informe l'assemblée qu'elle a acheté des couvertures de survie pour isoler des vitres à l'école dans le magasin Intersport le Vigen, qui ne prend pas les paiements par mandat administratif.

Elle sollicite des membres du conseil municipal le remboursement de la somme de 124,75 € (facture à l'appui).

⇒ Vote : 15 voix pour

COTISATION SIPRAD 2025

La cotisation au SIPRAD (Service Intercommunal de Portage de repas à Domicile) pour l'année 2025 se monte à 0,40 € par habitant soit 519,20 € (0,40 X 1298).

Il y a actuellement 7 bénéficiaires sur la commune, pour 1621 repas distribués en 2024.

⇒ Vote : 15 voix pour

ADHÉSION À L'ASSOCIATION DE PRÉFIGURATION DE L'ENTREPRISE À BUT D'EMPLOI

Madame la Maire propose aux membres du conseil municipal de renouveler l'adhésion à l'Entreprise à But d'Emploi de Noblat pour l'année 2025, à hauteur de 50 €.

⇒ Vote : 15 voix pour

COTISATION AU CONSEIL D'ARCHITECTURE D'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT DE LA HAUTE-VIENNE (CAUE)

Madame la Maire propose au conseil municipal de renouveler l'adhésion au Conseil d'Architecture et de l'Environnement de la Haute-Vienne

Le CAUE propose, entre autres, des orientations et des conseils aux collectivités locales pour tout projet d'urbanisme, d'architecture ou d'environnement. Il nous a accompagné pour la réalisation de l'étude de réaménagement du bourg, et travaille avec nous actuellement sur la création de l'aire de bivouac.

La cotisation annuelle pour les collectivités de moins de 5 000 habitants s'élève à 250 €.

⇒ Vote : 15 voix pour

QUESTIONS DIVERSES

📌 **13 juillet** : Fête de l'été organisée par l'association A Fleur de pierre, avec vide-greniers, démonstration de bateaux radiocommandés sur le plan d'eau, etc... Ce jour-là, la pêche sera interdite sur le plan d'eau (arrêté municipal).

📌 **Visite du Sénat le 16 septembre avec le conseil municipal des enfants** : la visite est prévue à 15h. Le programme de la journée est en cours d'élaboration.

📌 **Aménagement centre-bourg** :

- La dotation Fonds vert 2025 est de 400 000 € pour l'ensemble du département de la Haute-Vienne. Notre dossier est en cours d'instruction.
- L'Agence de l'Eau Loire-Bretagne demande un dossier au stade « Pro » ; il a été demandé à la maîtrise d'œuvre de poursuivre son travail ; le dossier sera réalisé pour septembre.

📌 **Aire de bivouac** :

Une rencontre a eu lieu avec une paysagiste et une architecte du CAUE et les techniciens du Pays Monts et Barrages. Un projet d'aménagement finalisé devrait être remis cet été.

📌 **Boîte à livres cabine téléphonique** :

Elle sera installée à côté de l'abribus, place des Platanes.

📌 **Agenda partagé** : à mettre en place pour faciliter la communication.

Municipalité

Budget 2025

L'article 72 de la Constitution du 4 octobre 1958 dispose que "les collectivités s'administrent librement par des conseils élus". Une des principales déclinaisons de ce principe est le vote du budget par un conseil élu : le choix du montant des dépenses et de leur destination relève uniquement du conseil municipal. En outre, depuis 2003, la Constitution garantit formellement aux collectivités territoriales une autonomie financière qui se traduit principalement en matière fiscale : "Les collectivités territoriales bénéficient de ressources dont elles peuvent disposer librement dans les conditions fixées par la loi".

Les conseils municipaux peuvent ainsi voter les taux des impôts qui alimentent leur budget (taxes foncières, etc.) ainsi que des exonérations, des abattements... Bien sûr, ces importantes prérogatives sont encadrées par la loi afin de maintenir une certaine égalité sur le territoire et entre les citoyens.

Mais, en réalité, les collectivités locales dépendent très largement de l'État pour leur financement.

Le budget primitif de la commune a été voté le 15 avril 2025 ; c'est un document prévisionnel des dépenses autorisées et des recettes prévues pour l'année. Il peut être amendé tout au long de son exécution par des décisions modificatives. Le budget se présente en deux parties, une section de fonctionnement et une section d'investissement. Chacune de ces sections doit être présentée en équilibre, les recettes égalant les dépenses.

Section de fonctionnement

La section de fonctionnement retrace toutes les opérations de dépenses et de recettes nécessaires à la gestion courante des services de la commune.

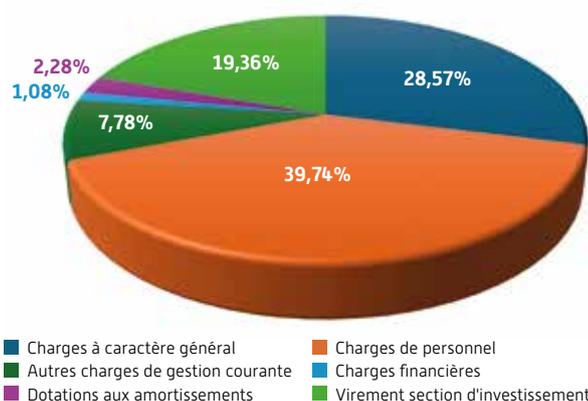
L'excédent de recettes par rapport aux dépenses, dégagé par la section de fonctionnement, est utilisé en priorité au remboursement du capital emprunté par la collectivité, le surplus constituant de l'autofinancement qui permettra d'abonder le financement des investissements prévus.

Il nous faut faire face, comme tout un chacun, à la hausse continue des coûts de l'énergie, des fournitures et des denrées. Il y a également cette année une hausse des charges de personnel, avec la prise en charge de 50 % de l'assurance prévoyance des agents (participation obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2025).

Mais grâce à une gestion rigoureuse des dépenses de fonctionnement, nous parvenons à dégager un excédent qui nous permet de maintenir une capacité d'investissement élevée.

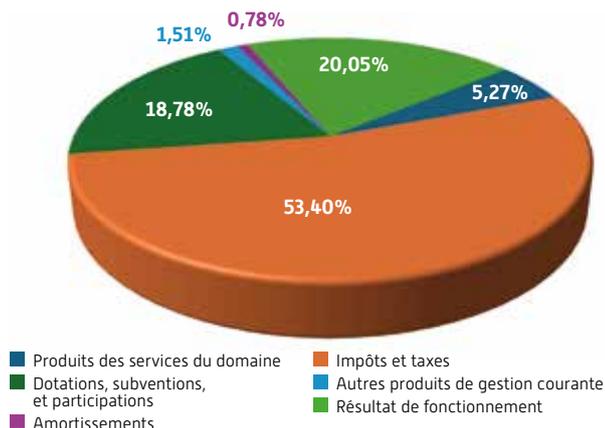
DÉPENSES

CHAP.	LIBELLÉ	MONTANT
011	Charges à caractère général	369 280,00 €
012	Charges de personnel	513 552,00 €
014	Atténuation de charges	10 000,00 €
65	Autres charges de gestion courante	100 560,00 €
66	Charges financières	13 900,00 €
67	Charges exceptionnelles	5 000,00 €
68	Dotations aux provisions	400,00 €
042	Opérations d'ordre : dotations aux amortissements	29 473,50 €
023	Virement à la section d'investissement	250 164,70 €
TOTAL		1 292 330,20 €



RECETTES

CHAP.	LIBELLÉ	MONTANT
70	Produits des services du domaine	68 250,00 €
73	Impôts et taxes	690 093,00 €
74	Dotations, subventions et participations	242 693,00 €
75	Autres produits de gestion courante	19 475,00 €
013	Atténuation des charges	2 643,00 €
042	Opérations d'ordre : amortissements recettes	10 044,00 €
002	Résultat de fonctionnement reporté 2024	259 132,20 €
TOTAL		1 292 330,00 €



Municipalité

Section d'investissement

La section d'investissement présente les programmes d'investissements nouveaux ou en cours. Ces dépenses sont financées par les ressources propres de la collectivité, par des dotations et subventions et éventuellement par l'emprunt. La section d'investissement est par nature celle qui a vocation à modifier ou enrichir le patrimoine de la collectivité.

DÉPENSES

Les postes principaux de dépenses sont le remboursement du capital des emprunts, les travaux sur la voirie communale, la réfection de la toiture de la salle du conseil (non réalisée l'an dernier), la 2^{ème} tranche de notre participation à la construction du centre de secours de Pierre-Buffière, l'aménagement de l'aire de bivouac, ainsi que des équipements pour les différents services.

CHAP. BUDG.	LIBELLÉ	MONTANT	
RESTES À RÉALISER 2024			
21	Révision du Plan Local d'Urbanisme	14 400,00 €	
	Site internet	2 260,00 €	
	Toiture salle du conseil municipal	23 085,00 €	
	Coffret prise	2 202,00 €	
	Acquisitions barrières	2 820,00 €	
	Aménagement centre bourg - MOE	51 020,00 €	
BUDGET PRIMITIF 2025			
13	Remboursement aide relance à la construction durable	7 600,00 €	
16	Emprunts (remboursement du capital)	83 256,00 €	
	Caution logement communal	500,00 €	
20	Annonces et insertions	2 000,00 €	
	Passage Windows 11	3 000,00 €	
	Logiciel bibliothèque	500,00 €	
21	Aménagement aire de bivouac	30 000,00 €	
	Aménagement terrain école	2 500,00 €	
	Extension visiophone école	3 000,00 €	
	Eclairage public terrain de sports école	6 000,00 €	
	Travaux de voirie 2025	62 270,00 €	
	Assistance à maîtrise d'ouvrage	4 637,00 €	
	Implantation poteau incendie	2 000,00 €	
	Matériels services techniques	3 000,00 €	
	Poubelles de tri	3 000,00 €	
	Matériel divers cantine et garderie	2 000,00 €	
	Mobilier urbain	2 000,00 €	
	Hors programme	39 414,20 €	
	23	Aménagement du centre bourg	10 000,00 €
	204	Participation financement centre de secours de Pierre-Buffière	27 016,00 €
Subvention OPAH		5 576,00 €	
040	Amortissements subventions	10 044,00 €	
001	Solde d'exécution cumulé	100 924,61 €	
TOTAL		506 024,81 €	

RECETTES

Les recettes proviennent, outre le virement issu de la section de fonctionnement et la couverture du besoin de financement, des subventions du Conseil Départemental pour les travaux sur la voirie et du Fonds de Compensation de la TVA (attribution destinée à assurer une compensation, à hauteur de 16,404 %, de la TVA sur les dépenses de l'année N-2).

CHAP. BUDG.	LIBELLÉ	MONTANT
RESTES À RÉALISER 2024		
13	Solde CTD GRVC 2024	6 439,00 €
BUDGET PRIMITIF 2025		
10	Couverture du besoin de financement section investissement	190 272,61 €
	Fonds compensation de la TVA	21 675,00 €
13	GRVC 2025	8 000,00 €
040	Amortissements travaux et subventions	29 473,50 €
021	Virement de la section de fonctionnement	250 164,70 €
TOTAL		506 024,81 €

Les subventions 2025 aux associations

Le montant total habituel des subventions est inscrit au budget, mais, conformément à ce qui a été communiqué, le versement de la subvention est conditionné à la remise du Cerfa obligatoire qui a été envoyé par mail à chaque association. Les subventions ci-dessous sont celles qui ont été votées lors du conseil municipal du 15 avril 2025 :

NOMS ASSOCIATIONS ET ORGANISMES DIVERS	MONTANT ATTRIBUÉ
ASSOCIATIONS COMMUNALES	
A FLEUR DE PIERRE	150,00 €
AAPPMA LA ROSELLE	150,00 €
ACCA de Saint-Paul	150,00 €
LA MARELLE	300,00 €
Saint-Paul Running	150,00 €
LE PATCH PAULOIS	150,00 €
Parar lo lop	150,00 €
SAINT-PAUL ANES	150,00 €
Saint-Paul Gym	150,00 €
Saint-Paul Rando	150,00 €
Rallye du Bas Beaumont	150,00 €
Saint-Paul Anes : organisation de la Fête de l'Ane	3 000,00 €
Saint-Paul Running : organisation de la course	500,00 €

NOMS ASSOCIATIONS ET ORGANISMES DIVERS	MONTANT ATTRIBUÉ
ASSOCIATIONS HORS COMMUNE	
ADPAD	150,00 €
AFMD	100,00 €
Foot Sud	150,00 €
FNACA	150,00 €
FNATH	150,00 €
Foyer rural de Saint-Léonard	150,00 €
Secours Populaire	200,00 €
Syndicat d'élevage du canton de Pierre-Buffière	150,00 €

Conseil Municipal des Enfants

Fort des nouveaux conseillers élus en octobre 2024, avec les anciens qui ont souhaité rester, le conseil municipal des enfants se réunit une fois par mois, le samedi matin, et plus si certains projets ou manifestations le nécessitent.

Les jeunes élus participent aux cérémonies officielles (vœux, commémorations...) et aux manifestations organisées par la commune.



Vœux

Ils sont partie prenante de certaines actions menées par le conseil municipal, comme la campagne de stérilisation des chats errants. Ils proposent et développent leurs propres projets.

C'est un groupe motivé et dynamique, et les échanges adultes/enfants sont très riches !



Inauguration de la Fête de la Fraternité

Installation des panneaux mégots

Lors de l'opération "Nettoyons la nature" de juin 2023, les jeunes élus avaient été particulièrement choqués par le nombre important de mégots qu'ils avaient trouvé partout dans le bourg. Ils avaient décidé de lancer une campagne de sensibilisation sur les conséquences des mégots de cigarettes jetés au sol. Pour lutter contre la pollution due aux mégots, les enfants ont imaginé une série d'affiches de prévention. Cinq affiches différentes ont été retenues, et confiées à une entreprise locale pour qu'elle en fasse des panneaux. Les agents de la commune ont fabriqué des cendriers avec du matériel de récupération. A l'issue de leur réunion du mois de mars, les jeunes élus sont allés installer ces cendriers et leurs messages sur les 14 points qu'ils avaient identifiés, dans le bourg, à l'école et sur le site du plan d'eau et des Pradelles. **Toutefois, des efforts restent à réaliser car nous trouvons encore beaucoup de mégots devant l'attente abritée de l'école.**



Opération « nettoyons la nature »



fonctionnement des cendriers installés la semaine précédente. Si le constat dans le bourg est satisfaisant, ce n'est pas le cas en dehors, où un certain nombre de déchets divers ont été ramassés (canettes, bouteilles en verre, cartons et papiers divers, mégots jetés par les fenêtres de voiture ...)

Les jeunes conseillers remercient le SYDED pour le prêt du matériel, Saint-Paul Rando et tous les participants, et invitent tous les habitants à faire attention à ne pas jeter leurs déchets partout... Ils espèrent ne plus trouver de pollution lors de la prochaine collecte !

L'opération a été renouvelée cette année, le jour du Printemps. La collecte avait été étendue cette année à des circuits à l'extérieur du bourg, grâce à la participation des membres de Saint-Paul Rando pour l'encadrement des groupes. La pluie a découragé les participants, mais pas nos jeunes, qui ont pu constater avec satisfaction le bon



Stérilisation des chats errants

Les jeunes élus ont matérialisé sur une carte de la commune les différents lieux où avaient été signalés des chats, cela a permis de disposer les cages de trappage.

Recensement

Le recensement de la population a été réalisé en ce début d'année. La formation des agents recenseurs a été assurée par les agents de l'INSEE ; elle a regroupé à Saint-Paul tous les agents recenseurs du secteur. Merci à nos trois agents recenseurs, qui ont sillonné la commune pendant quatre semaines, et merci à l'accueil que vous leur avez réservé.



La population recensée en ce début 2025 compte 1218 habitants répartis dans 687 logements, ce qui semble prolonger la tendance générale, depuis les années soixante, d'une baisse du nombre moyen d'occupants par résidence, avec une population plutôt stable par rapport au dernier recensement.

Ces premiers chiffres n'ont rien de définitif puisque ne sont pas comptabilisés ici les effectifs n'ayant pas pu être enquêtés, ni ceux comptabilisés dans d'autres communes (étudiants, EHPAD...). Les chiffres consolidés seront publiés par l'INSEE fin 2025.

Travaux

Travaux de voirie

Cette année, les travaux de voirie se sont déroulés sur les mois d'avril et mai. Ils se sont décomposés en deux phases.

Une première phase a consisté à réaliser le curage des fossés et faire des saignées sur les accotements pour évacuer les eaux pluviales de la chaussée. Les routes concernées par cette intervention sont l'impasse d'Arfeuille, la rue d'Artrat et la route du Cros Rivailhon. Ces travaux, réalisés par l'entreprise Marecchia, ont permis de dégager certains aqueducs qui sont partiellement obstrués et qui devront faire l'objet d'un hydrocurage.



La deuxième phase concernait les travaux de réparation de revêtement de chaussée. Les travaux, réalisés par l'entreprise Pijassou, ont consisté à reprofiler localement la chaussée en enrobé à froid et à réaliser du point à temps (enduit localisé). Les deux tranches de travaux prévues dans le programme ont pu être réalisées. Les sections concernées par ces travaux étaient l'impasse des Mûres et l'impasse des Framboisiers à Arfeuille, la route des Bessades, la rue d'Artrat, l'impasse de Trentalaud, la route de Beaumont et la route du Cros Rivailhon. Une purge de chaussée a également été réalisée route du Népoulaud.

Ces travaux comprenaient également le renforcement [reprise structure et revêtement] du chemin des Prés à Arfeuille, qui avait beaucoup souffert du passage répété d'engins lourds.

Les travaux d'un montant de 63000 € HT sont subventionnés par le Conseil Départemental. Une première tranche de subvention de 8000 € a été versée.

Une nouvelle tondeuse pour les services techniques

Une tondeuse a été achetée ce printemps pour les services techniques : légère et maniable, elle est plus particulièrement destinée aux espaces étroits [tours de massifs, cimetière...].



Faucardage de la station d'épuration



Le faucardage annuel de la station d'épuration consiste à couper les roseaux à environ 30/40 cm au-dessus du sol et à les extraire des filtres. Cette opération évite l'accumulation des roseaux et réduit ainsi l'épaisseur de boue à la surface des filtres. Afin de réduire la pénibilité de ces tâches et d'économiser du temps, la commune a fait appel comme tous les ans au chantier d'insertion du Relais d'Insertion Solidaire de Monts et Barrages.

Aménagement du bourg

Le bureau d'études a présenté l'avant-projet, qui a permis de monter les dossiers de demande de subventions. La subvention du Conseil Départemental sera inférieure au montant initialement prévu, en raison des contraintes budgétaires imposées par l'Etat aux départements. De 240 000 €, elle passe à 180 000 €, et seule une première tranche a été notifiée, d'un montant de 72 000 €.

Deux autres dossiers sont en cours d'instruction, l'un auprès de l'Etat dans le cadre du Fonds Vert, et l'autre auprès de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne.

Des sondages ont été réalisés à divers points du bourg, afin d'évaluer la perméabilité du sol, dans la perspective des travaux de désimperméabilisation des surfaces.

Dans un premier temps, le SIAEP des Allois procédera au renouvellement de la canalisation d'eau potable avenue de Limoges, avec ses raccordements et sorties des compteurs sur le domaine public. Ces premiers travaux pourraient débuter en fin d'année.



Le Bulletin de Saint-Paul N°77



Enlèvement de la haie de thuyas au stade



Pour être homologué, un terrain de football doit respecter la distance réglementaire de 2,50 m minimum entre la ligne de touche et le premier obstacle rencontré. Cela n'était pas le cas sur la longueur côté plan d'eau. La haie de thuyas qui bordait le stade a dû être supprimée. Le terrain est maintenant conforme, et la perspective vers le plan d'eau est totalement dégagée.

Travaux

Intempéries : les services publics sur le front

Le printemps a été marqué par des épisodes de fortes pluies et de coups de vent importants, entraînant à plusieurs reprises la chute d'arbres un peu partout sur la commune. Les services municipaux ont été fortement mobilisés pour dégager et sécuriser les voies.



Le dimanche de Pâques, il a été nécessaire de faire intervenir les services de secours et ENEDIS. Un grand merci à tous ceux qui sont intervenus, avec rapidité et efficacité, pour que tout soit rétabli au plus vite.



Toiture salle du conseil



La réfection de la toiture de la salle du conseil et des mariages n'avait pas pu se faire l'an dernier. Les travaux ont été réalisés au mois de mai par l'entreprise Mickaël Coignoux Couverture. Les élus ont fait le choix d'une couverture en bac acier qui pourrait accueillir des panneaux solaires. Les travaux, d'un montant de 23085 € HT, ont été entièrement autofinancés par la commune.

Réfection revêtement



Il a été également procédé à la réfection du revêtement des places de stationnement de la borne de recharge pour les voitures électriques.

15

Pose de la première pierre du Centre de Secours de Pierre-Buffière



Après des années de discussions et de négociations, le nouveau centre de secours de Pierre-Buffière est enfin lancé ! Les pompiers vont pouvoir quitter l'année prochaine la caserne actuelle, trop petite, vétuste et à l'accès dangereux, pour un nouveau bâtiment plus adapté aux besoins des 40 pompiers et des 70 JSP de l'école de Jeunes Sapeurs Pompiers. La première pierre a été posée le 28 avril, en présence de M. le Préfet, M. le Président du Conseil Départemental et des maires des communes du secteur d'intervention. Le Conseil Départemental est le principal financeur (40 %), puis l'Etat (20%), la commune de Pierre-Buffière (20 %), le SDIS (10%), les autres communes se partageant les 10 % restants. Pour la commune de Saint-Paul, la participation se monte à 38000 €.

Le Bulletin de Saint-Paul N°77

Installation d'un pigeonnier contraceptif

La population croissante de pigeons a un impact non négligeable, que ce soit en termes économique, esthétique, patrimonial et sanitaire. La présence de bâtiments historiques hauts pour nicher favorise leur développement, ainsi que l'abondance de nourriture (grains, nourrissage, déchets...). Les tentatives de destruction ont tendance à provoquer une forte hausse des pontes par le stress induit, avec le risque de libérer éventuellement une niche écologique pour d'autres espèces.

Après avoir consulté d'autres communes rurales qui l'ont déjà expérimenté, la municipalité a pris la décision d'acquérir un pigeonnier contraceptif. Le rôle des pigeonniers contraceptifs est de contrôler les naissances des pigeons, afin d'améliorer le quotidien de tous les habitants, humains comme volatiles. Il s'agit de maîtriser la population des pigeons, stopper et réguler la prolifération tout en maintenant une population saine.

Le principe est de limiter la prolifération en stérilisant les œufs, et de fixer la colonie à un endroit précis et de gérer les fientes.

Dans le cas particulier de Saint-Paul, il semble important de conserver des pigeons qui font aussi partie du cadre bucolique dont nous profitons tous. Par ailleurs, il est à craindre que leur disparition laisse probablement la place à d'autres volatiles comme les choucas, qui font déjà des apparitions récurrentes dans le bourg.

Concrètement, une fois le pigeonnier installé, un technicien passera tous les 15 jours sur le site afin de stériliser les œufs, enlever les déjections, assurer le nourrissage et surveiller l'état sanitaire des pigeons.

Historiquement, les pigeons sont élevés par les hommes depuis la nuit des temps, et les pigeons des villes et villages, pigeons Bizet, sont issus de ces élevages où les humains les rassemblaient pour leur usage personnel.

Le pigeon domestique est utilisé pour produire de la viande, car c'est un animal à forte capacité de reproduction et une viande disponible à tout moment de l'année.

Il a été longtemps utilisé comme messenger, car une fois relâché le pigeon revient toujours à l'endroit où il a été élevé et nourri.



Modèle de pigeonnier contraceptif proposé par la société SOGEPI SERVIBOIS qui devrait être installé en fin d'année ou début d'année prochaine

Les pigeons sont par ailleurs très utiles grâce à la précieuse colombine (leurs déjections) qui, riche en azote et en acide phosphorique, est un engrais de premier ordre pour les cultures avant l'avènement des engrais chimiques.

Les pigeonniers sont traditionnels à la campagne, et ont longtemps été très nombreux en France, car au-delà de leur intérêt économique, c'était également un signe extérieur de richesse.

Peu à peu délaissés, les pigeons domestiques ont rapidement essaimé dans les villes et villages. La présence d'une nourriture permanente et de bâtiments pour se cacher, ainsi que l'absence de prédateur, favorisant leur implantation.

Photovoltaïque



Les porteurs de projet de la centrale photovoltaïque de Chabrely avaient organisé une réunion publique sur le site, le lundi 30 juin. L'occasion pour les riverains – jamais encore consultés – de faire part de leurs inquiétudes et de poser des questions qui n'ont pas toujours eu de réponses concrètes. M. Merceron, de la société Reden, a annoncé que l'enquête publique, prochaine étape de l'instruction du projet, devrait se dérouler au mois de septembre.

Collecte des Ordures Ménagères



La communauté de communes a réalisé une étude d'optimisation des tournées de collecte des ordures ménagères résiduelles. Dans le cadre de cette étude, une expérimentation a été menée au mois de juin, avec modification du jour de collecte. Cette expérimentation doit faire maintenant l'objet d'une évaluation. Dans l'attente de ce bilan, les tournées ont repris depuis le 7 juillet leur organisation habituelle, à savoir le lundi ou le mardi selon l'endroit où vous habitez.

Déchèterie



Rappelons d'abord, que contrairement à ce qu'on a pu entendre, la déchèterie n'a jamais été un équipement communal : elle a été construite en 1996, sous le mandat de M. ROUX, par le SICTOM de Saint-Yrieix, auquel la commune adhérerait alors. Lorsque la commune a intégré la Communauté de communes de Noblat, la déchèterie a été transférée à la communauté de communes, qui a la compétence déchets. Compétence transférée au SYDED depuis 2020 pour la gestion et depuis le 1^{er} janvier 2025 pour les investissements.

L'activité de la déchèterie de Saint-Paul est suspendue depuis le 24 mars 2025. Cette décision fait suite à un arrêté préfectoral, notifié le 27 février 2025, en raison de la non-conformité de l'équipement. Des mises en demeure de mise aux normes avaient déjà été adressées par le préfet, en 2013, puis 2016, mais aucun des travaux prescrits n'avait été réalisé par la Communauté de communes, alors gestionnaire du site.

Depuis la reprise en gestion par le SYDED en 2020, deux nouveaux contrôles ont été effectués par un inspecteur de la DREAL confirmant des non-conformités majeures et des risques en matière de sécurité.

Par ailleurs, le nombre de filières permettant de valoriser au maximum les déchets était réduit (4 bennes seulement) : 70% des dépôts effectués concernaient donc les encombrants. Or les déchets triés (appareils électriques, jouets, mobilier ...) sont entièrement pris en charge (enlèvement des bennes, transport et traitement) par les éco-organismes qui gèrent la filière.

Les encombrants ne sont pas valorisés, ils sont transportés à Alvéol à Peyrat de Bellac pour y être enfouis ; ce qui est moins vertueux sur le plan environnemental, et plus coûteux puisque le transport et l'enfouissement sont entièrement à la charge de la collectivité, donc du contribuable.

Le coût de construction et/ou d'agrandissement et modernisation d'une déchèterie s'élevant à 2 millions d'euros, il apparaît difficile de financer deux déchèteries sur le territoire. Le SYDED et la Communauté de communes de Noblat donnent la priorité au projet d'agrandissement et de modernisation de la déchèterie de Saint-Léonard-de-Noblat, qui pourra accueillir tous les flux valorisables.

Problèmes sur la collecte des textiles

Le Relais a été contraint d'interrompre pendant deux semaines en juillet la collecte des textiles, linges et chaussures, partout en France, sur l'ensemble des territoires où il intervient.



Cette décision, lourde de conséquences, faisait suite à un différend entre le Relais et l'éco-organisme Refashion sur le versement des fonds issus de l'éco contribution pourtant prélevée sur chaque vêtement vendu.

Pour le Relais, outre le problème généré par la suspension de la collecte, 3000 emplois, dont 35% en insertion, étaient menacés.

Un accord ayant été trouvé avec Refashion, la collecte a pu reprendre à la fin du mois de juillet. Le Relais attire toutefois l'attention sur la fragilité de cette reprise, car on est loin du compte.

Le premier pas à faire relève de chacun de nous : entre 2000 et 2015, la production de textile a presque doublé. 26 kilogrammes : c'est le poids moyen de vêtements qu'achète chaque personne de l'Union européenne par an. On achète plus de vêtements et on les garde en moyenne deux fois moins longtemps. En moyenne, les Européens jettent 11 kilogrammes de vêtements tous les ans. Acheter moins de vêtements, ou les acheter d'occasion permet de leur donner une deuxième vie, ce qui évite qu'ils finissent à la poubelle, et donc de générer moins de déchets.

Conteneurs cartons : un nouveau service de collecte en apport volontaire



Fort du succès de l'expérimentation de la collecte de cartons en points d'apport volontaire sur le territoire de la Communauté de communes Porte Océane du Limousin, et face à l'essor constant des achats en ligne et de l'utilisation des cartons bruns, le SYDED a décidé d'étendre ce dispositif à l'ensemble du territoire rural de la Haute-Vienne depuis le 1^{er} juillet.

Chaque commune est équipée d'un conteneur marron spécifiquement destiné à la collecte des cartons bruns, installé sur un éco-point déjà existant. Un conteneur complémentaire est déployé par tranche de 1000 habitants.

Jusqu'à présent, les cartons bruns étaient fréquemment déposés de manière inappropriée dans les conteneurs jaunes (emballages) ou bleus (papiers), entraînant des perturbations au centre de recyclage de Beaune-les-Mines et une dégradation de la qualité des matériaux recyclés. Cette nouvelle initiative vise à simplifier le geste de tri pour les habitants et à optimiser la valorisation de ces matériaux.

Les cartons bruns collectés seront compactés et acheminés vers la papeterie SMURFIT KAPPA située à Saillat-sur-Vienne, où ils seront recyclés pour fabriquer de nouveaux cartons. Cette initiative s'inscrit pleinement dans une logique d'économie circulaire au sein du territoire.

Pour le moment, 236 conteneurs ont été déployés sur le territoire, représentant une dépense de 497 000 € pour le SYDED, qui a pu bénéficier d'un soutien financier de CITEO et du Conseil Départemental.



Les cartons des professionnels du territoire et les cartons de grande taille doivent continuer à être apportés en déchèterie.

Plan Local d'Urbanisme

En janvier 2024 les élus de la commune ont débattu du **Projet d'Aménagement et de Développement Durable** (phase 2) qui constitue la réponse politique aux enjeux repérés dans le diagnostic territorial.

Ce PADD aborde de **nombreuses thématiques** comme l'habitat, les mobilités, l'environnement, le développement durable, les activités économiques, les équipements, les services, le cadre de vie...

Ils ont ensuite travaillé sur les pièces opposables du PLU :

- **le règlement graphique** (zones urbaines, agricoles et naturelles),
- **les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)** c'est à dire les futures zones de développement de la commune,
- **le règlement écrit**, qui fixera les règles à respecter pour les futures constructions et futurs travaux.

Le document est maintenant en cours de finalisation.

Une nouvelle **réunion publique** sera organisée dans les prochaines semaines.



Le PLU devrait être **arrêté par le Conseil municipal** à l'automne. Il entrera alors en phase administrative au cours de laquelle sera organisée l'**Enquête Publique**.

Lors de l'Enquête Publique (qui dure 33 jours) chaque citoyen peut avoir accès au PLU finalisé et peut émettre des remarques, des suggestions, des demandes qui seront traitées avant l'**approbation définitive**.

ÉTAT D'AVANCEMENT DU PLU À L'ÉTÉ 2025



La Vie de la Commune

Premier prix des trophées « Collect'Mobile : un geste pour ma commune »

La commune a participé au challenge national lancé par Orange en partenariat avec l'Association des Maires de France, pour la récupération des mobiles usagés en vue de leur recyclage. Les trois collectivités ayant collecté le plus de mobiles au prorata du nombre d'habitants sont récompensées par des arbres à planter sur leur territoire.



Plus de 12 kg de matériel (portables, chargeurs...) avaient été collectés dans les bornes installées à la mairie et à l'agence postale, représentant la moitié de la collecte sur le département, et permettant d'attribuer le premier prix à la commune.

Eric ELCHINGER, délégué Orange aux collectivités, est venu en janvier remettre le Trophée Orange, ainsi que 3 poiriers, qui ont été aussitôt plantés en bordure du chemin qui va vers le plan d'eau.



La Vie de la Commune



Cérémonie des vœux

Les élus du conseil municipal et du conseil municipal des enfants ont été ravis de partager ce moment convivial avec les habitants de la commune venus nombreux. Au cours de cette cérémonie, madame la Maire a pu mettre en avant les différents projets réalisés au cours de l'année 2024, mais aussi ceux qui sont en cours de réalisation.



Repas des aînés

Les aînés de la commune ont répondu, comme d'habitude le dernier dimanche de janvier, à l'invitation de la municipalité. Un moment toujours attendu, pour se retrouver autour d'un bon repas, échanger ses souvenirs ou faire connaissance avec les nouveaux venus. L'après-midi s'est poursuivi en musique et en danses, où chacun a pu oublier pour un temps soucis et douleurs pour profiter pleinement du moment présent.

Colis gourmands

Les aînés qui ne peuvent pas venir au repas ont reçu la visite des élus qui leur ont concocté comme tous les ans un colis de produits locaux gourmands. Pas de miel des Pradelles cette année, il n'y avait pas pu avoir de récolte. Une visite toujours appréciée par tous, élus comme aînés.



Soirée théâtre avec "Les Marmottes se réveillent"

Une salle bien remplie pour la pièce "Roudoudou", présentée par la troupe de théâtre d'Eyjeaux, invitée par Saint-Paul Gym.



Loto de la Marelle



Le loto organisé par La Marelle a connu un vif succès, avec de nombreux beaux lots gagnés par les petits et les grands !

La Vie de la Commune

Mise en place de frayères artificielles

L'AAPPMA « La Roselle », associée à la Fédération Départementale de Pêche et à la commune, a installé cet hiver deux frayères artificielles sur le plan d'eau de Saint-Paul. Ce dispositif vise à offrir un habitat propice à la ponte et au développement des alevins, notamment pour des espèces comme le brochet, la carpe et le gardon. Les frayères artificielles sont constituées de structures immergées, composées d'un cadre sur lequel sont fixées des fibres synthétiques. Ces installations permettent aux poissons de pondre leurs œufs



sur des supports adaptés, favorisant ainsi leur reproduction dans un environnement sécurisé. Elles contribuent ainsi au renouvellement naturel des populations piscicoles. Cette méthode encourage une reproduction autonome et durable, garantissant un meilleur équilibre écologique du plan d'eau. Cette installation, après l'immersion de caisses anti-cormorans, s'inscrit dans une démarche de gestion raisonnée et durable du plan d'eau.

Printemps Culturel

THÉÂTRE

Le Printemps Culturel a débuté par du théâtre, avec la pièce « Etats dames », jouée par la compagnie Le théâtre du Printemps, sur une mise en scène de Serge Reineix. Deux pièces, quatre rôles de femmes, dans des situations insolites, proche de la folie, illustrant la tragi-comédie de l'existence.



EXPOSITION PHOTO

«Mystères» était le thème de la cinquantaine de photos présentées par 7 des photographes du club photo de l'Amicale Laïque de Condat-sur-Vienne. Un regard différent sur divers sites et monuments de la région ou d'ailleurs. Ces clichés et d'autres ont également été le support visuel du concert de l'Harmonie Municipale de Limoges.

HARMONIE MUNICIPALE DE LIMOGES

Après une première partie assurée par l'orchestre junior sous la direction de Christelle Costa, le grand orchestre a déroulé son programme, emmenant le public dans le monde mystérieux des châteaux et des légendes, sous la direction tour à tour de Pierre Soury et Florian Texier.



LES ROLLMOKS

En 2023, elles étaient deux et se produisaient sous le nom des Mokets. Elles sont revenues en trio, avec un nouveau guitariste virtuose : les RollMoks ont enchanté le public avec leur répertoire éclectique de chansons françaises et anglaises.

“Nettoyons la nature”



La matinée programmée par le Conseil Municipal des Enfants n'a pas attiré les foules, la météo en ayant découragé plus d'un ! Les courageux présents ont bravé la pluie, et ont déploré la quantité importante de déchets récoltés en bordure des voies publiques hors bourg. Les déchets abandonnés sur la voie publique sont encore très - trop - nombreux ! Outre le préjudice esthétique, l'impact environnemental est énorme, au vu des temps de décomposition.

Les Boucles de la Haute-Vienne



Course cycliste ouverte aux équipes Elite et Open 1 et 2, et se courant sur 2 jours avec 2 étapes en ligne et un contre-la-montre, les Boucles de la Haute Vienne ont traversé cette année la communauté de communes de Noblat. Le départ et l'arrivée de la première étape, le samedi 19 avril, se faisaient à Saint-Paul. Les coureurs ont effectué la première partie de la course (un circuit de 30 km parcouru 3 fois) sous les nuages, mais ils ont dû affronter des trombes d'eau pour la seconde partie (un circuit de 8 km parcouru 5 fois). La météo a d'ailleurs entraîné l'annulation de l'épreuve en ligne le dimanche après-midi à Saint-Léonard.

Un grand merci à Carole DUCHE-NARBONNE, élue déléguée au sport, coordinatrice de l'épreuve sur la commune, dont l'organisation a été vivement saluée par les organisateurs de l'épreuve, et aussi aux quelques quarante signaleurs mobilisés, et qui ont aussi dû affronter le déluge.



Réunion sur la gestion des forêts

Le PETR du Pays Monts et Barrages coordonne le « programme pilote pour une forêt d'avenir ». Celui-ci a notamment pour objectif d'accompagner les propriétaires privés dans la gestion durable de leurs parcelles forestières. Une réunion s'est tenue fin mars à la salle des associations sur la thématique : « **Comment gérer ses parcelles boisées : les principales réglementations** ». Elle a été animée par Dominique CACOT, du Centre National de la Propriété Forestière, et Ines Mazalaigue, technicienne forestière au CNPF Nouvelle-Aquitaine pour le territoire du PETR, qui se tient à disposition de tous les propriétaires forestiers du territoire.

Ines Mazalaigue, ines.mazalaigue@cnpf.fr
ou **06 59 34 15 19** ou **05 55 69 57 60**.



Premier café député

Une trentaine de personnes avait répondu à l'invitation du député Stéphane Delautrette, pour le premier "Café député" qu'il organisait dans la circonscription. Un moment de convivialité où les échanges ont porté sur les thèmes de l'accès au service public, à l'éducation, à la santé, la mobilité...



La Vie de la Commune



Rando gourmande

La météo capricieuse avait sans doute découragé les amateurs, moins nombreux que l'an passé, mais la trentaine de participants à cette balade semi-nocturne de 6 km ont apprécié les paysages, l'ambiance, et le savoureux buffet concocté à l'arrivée par la Maison des Violettes.



Retour en images sur la Fête de l'âne

La 33^e Fête de l'Âne s'est déroulée sous le soleil. Le samedi, les randonneurs ont profité d'un temps estival, et ont pu se restaurer à l'arrivée avec la collation offerte par l'association A Fleur de Pierre qui avait mis en chauffe le four à pain communal du Métayer.

L'exposition artistique a accueilli cette année encore de nouveaux participants, venus rejoindre ceux qui sont là depuis le début.

Lors du vernissage, Luc Pradel a offert à la commune deux croquis représentant l'église et une vue du bourg, issus de sa série "La Haute-Vienne à l'encre de mes yeux". Ils seront accrochés dans la salle du Conseil Municipal.

Le dimanche les visiteurs ont pu déambuler entre les enclos des ânes et les stands d'artisanat, au rythme de la fanfare de Chaptelat, les VLQJTS. L'âne était à l'honneur avec les promenades en calèche ou sulkys, ainsi que les épreuves de maniabilité, travaux de maraîchage et de traction animale.

EXPOSITION ARTISTIQUE



ATELIER ENFANTS



CUISSON DU PAIN



LA FANFARE VLQJTS DE CHAPTELAT



22

RANDONNÉE DU SAMEDI



ÉPREUVE DE LABOUR



Concert des Musiques Actuelles

Pour cette année, Xavier Parlant, le directeur de l'école de musique, avait imaginé une scénographie nouvelle et très originale ; les 4G du titre du spectacle évoquaient moins la norme de téléphonie mobile que la disposition de la salle : quatre scènes installées au centre de la salle, les spectateurs en cercle autour, quatre groupes qui, tour à tour, ont enchaîné des standards de la chanson française d'hier et d'aujourd'hui, des incontournables du rock... Une configuration originale, qui a séduit les spectateurs pour un concert de plus de trois heures.

Course cycliste « La Limousine »

La Limousine André Dufraise a une nouvelle fois traversé la commune. L'organisation avait décidé de faire cette année le tracé à l'envers. Les coureurs des quatre circuits sont donc arrivés à Saint-Paul en fin de parcours... un passage en conséquence très étiré dans le temps, qui a retenu longtemps les signaleurs.



Qu'ils soient tous ici une nouvelle fois grandement remerciés pour leur patience et leur fidélité, car, sans leur mobilisation, il ne serait pas possible d'organiser de tels événements.

La Vie de la Commune

Concours de pétanque

Les bénévoles de la Pétanque Saint-Pauloise ont réussi leur premier concours de l'année, qui s'est déroulé le dimanche 8 juin sous le soleil, dans une ambiance conviviale, avec une quarantaine d'équipes présentes. Tous ceux qui voudraient découvrir la pétanque ou venir jouer sont les bienvenus tous les vendredis soir au terrain de pétanque, à partir de 20h30. Le prochain concours aura lieu le samedi 13 septembre.



Spectacle danse



Le nouveau spectacle de David Debernardi et d'AEF studio, **"En 3 temps pour dire qu'on s'aime"**, a comme tous les ans, fait salle comble le samedi 7 et le dimanche 8 juin.

Conférence sur le "vieillir bien"

L'ASEPT Limousin (L'Association Santé Education et Prévention sur les Territoires) met en œuvre, chaque année, des programmes de promotion de la santé ciblés principalement auprès des seniors qui vivent à domicile.

Le docteur Gérard SIMON a animé début juin une conférence sur les chutes, leurs conséquences et la prévention. Une cinquantaine de participants, de Saint-Paul et des communes voisines, ont participé à cette rencontre.

L'ASEPT propose aux communes intéressées des ateliers thématiques tout au long de l'année. Un atelier "Objectif équilibre" aura lieu sur 20 séances à partir du 2 octobre à la salle des associations. Il est d'ores et déjà complet.

Un atelier "Nutri Activ" est organisé, toujours à la salle des associations, à partir du 1^{er} septembre, le lundi de 14h à 16h. Six modules de 2h sur l'alimentation et l'activité physique. **Inscription obligatoire au 05 55 49 85 57.**



Fête de la Fraternité



Pour sa 4^e édition, la Fête de la Fraternité a offert un programme riche tout au long du week-end des 14 et 15 juin. Co-organisée par la commune et l'Association des Amis de la Fondation pour



la Mémoire de la Déportation (AFMD), cette fête a lieu tous les deux ans, le week-end qui suit la date anniversaire de la libération du camp d'internement. Elle a pour but de faire vivre la mémoire et de faire le lien avec aujourd'hui. Une quinzaine d'associations ont accueilli les visiteurs sur leurs stands. 3 films ont été projetés, 3 témoignages, 3 époques : **"Le camp fantôme"** sur le camp de Nexon, avec sa réalisatrice Tessa Racine ; **"Le convoi des 927"** avec la présence de Conchita Guttierrez, 95 ans, rescapée de la rafle d'Angoulême qui envoya 927 républicains espagnols à Mauthausen, le tout premier train de déportés ; et enfin **"Quand l'Europe ferme les yeux : vie et mort en Méditerranée"** présenté par deux bénévoles de SOS Méditerranée. Plusieurs expositions étaient à voir, dont celle de l'Ateneo Republicano sur Guernica. Le week-end a été ponctué aussi de moments plus festifs, comme les repas conviviaux du samedi soir et du dimanche midi, ainsi que le concert d'Astwana et le bal trad animé par Valsaviris.



La Vie de la Commune

La Saint Pauloise

La première édition de la « Saint-Pauloise », organisée par Saint-Paul Running a remporté un vif succès malgré la météo caniculaire. Une quinzaine d'enfants ont ouvert la matinée, avec deux courses proposées autour de l'étang. Quelque 130 concurrents se sont ensuite affrontés sur les courses pédestres de 6 et 13 km, sur le parcours corsé du Sentier du Menhir. Pour terminer, les randonneurs, guidés par les membres de Saint-Paul Rando, ont également eu bien chaud sur les 7 km de leur parcours.



Fête de l'école

Il faisait beau, il faisait chaud ... la météo était tout à fait dans le thème "Camping" de la fête organisée par la Marelle. Après-midi de jeux sur le stade de l'école, promenades en calèche avec Saint-Paul Anes, et grillades conviviales le soir ... La fête était belle ! La Marelle remercie tous ceux qui ont contribué à ce succès.

Fête de l'été

L'association A Fleur de pierre a célébré l'été début juillet, avec une fête au programme très divers, pour petits et grands.

Dès le matin, les visiteurs ont pu chiner le long des trente stands du vide-greniers et aller assister à la cuisson du pain au four du Métayer.



Pour une première édition, il n'y a eu que deux vélos inscrits au concours de vélos fleuris, mais ils ont été admirés, et leurs créateurs félicités et applaudis.

Le club des amis de la 2 CV, dont le vice-président est Saint-Paulois, exposait de magnifiques 2 CV, dont l'émblématique 2 CV jaune du facteur. On a pu aussi admirer d'autres véhicules anciens, venus de Saint-Junien. Le club Modélisme Bateaux Limoges



proposait toute la journée sur le plan d'eau des démonstrations de bateaux radio commandés : du King of the river, bateau en bois à roue des bayous de Louisiane, au offshore ultra rapide, en passant par le chalutier... c'était tout un voyage dans le temps et dans le monde.

Du côté de l'école

Spectacles JMF

Parmi toutes les activités culturelles proposées par l'école, il y a les spectacles des Jeunesses Musicales de France. Chaque spectacle permet d'accueillir entre 250 et 350 élèves, de Saint-Paul et des écoles environnantes, dans la salle des fêtes mise à disposition par la commune.

JELLY JAZZ

Les élèves se sont laissé emmener en balade à la Nouvelle-Orléans par Léon Le Nair et Jean-Baptiste Dreve, deux talentueux improvisateurs, pour un hommage aux plus grands jazzmen américains.



CANDIDE

Le duo Jeunes Princes propose un spectacle tout en légèreté et bienveillance, mêlant la danse hip-hop et le beatbox, qui a particulièrement enchanté le public, des élèves de Petite Section jusqu'à ceux de CM2.



Spectacle de l'école

Les parents étaient venus nombreux pour applaudir petits et grands à l'occasion du spectacle de l'école à la veille des vacances de printemps : danses des élèves de maternelle, préparées avec leurs maîtresses et chants pour ceux de l'élémentaire, préparés avec Corinne Garaud, intervenante en musique à l'école.



Soirée Repas du monde

Le jeudi 19 juin, parents, enseignants, membres du conseil d'école et élèves se sont retrouvés dans la cour de l'école pour une soirée conviviale sur le thème des repas du monde. Chacun avait été invité à venir avec un plat d'un pays ou d'une région. Pizzas, tortillas, couscous, empanadas ... un vrai tour du monde gourmand !



Accueil des futurs élèves

Les élèves qui seront accueillis en septembre et leurs parents ont pu découvrir l'école et faire connaissance avec les enseignants lors de cette traditionnelle visite, toujours très appréciée des petits et des grands.



25

Pot de remerciements

Non moins traditionnel, le pot organisé par la mairie à la fin de l'année scolaire pour remercier tous les intervenants qui permettent la mise en œuvre d'ateliers périscolaires de qualité tout au long de l'année et pour les élèves de toutes les classes. Sont également conviés les accompagnateurs agréés pour la piscine, sans qui les séances d'apprentissage de la natation ne pourraient avoir lieu.



Ces quelques moments témoignent de la vitalité de l'école, et des liens forts entre le scolaire et le périscolaire. L'école était concernée cette année par une évaluation d'école, qui a bien mis en lumière la qualité du climat scolaire à Saint-Paul, grâce à l'implication de tous les partenaires : enseignants, commune, parents d'élèves, sans oublier la Marelle.

Bibliothèque

La bibliothèque de Saint-Paul dispose d'un grand nombre d'ouvrages, pour petits et grands.

Le partenariat avec la Bibliothèque Départementale de Prêt permet de renouveler l'offre deux fois par an. Il est même possible de réserver des ouvrages. Il y en a pour tous les âges et tous les goûts : romans, BD, polars, albums jeunesse...

La bibliothèque dispose également d'un fonds propre de plus de 4 500 livres, CD, DVD... enrichi régulièrement, grâce à une ligne dédiée tous les ans sur le budget communal.

Notre bibliothécaire, Jessica, est toujours à l'affût des nouveautés, des rentrées littéraires.

Elle vous accueille et peut prodiguer des conseils de lecture, dans un espace ouvert et agréable, avec un petit coin lecture convivial.

Jessica intervient aussi avec les élèves de l'école, pour un prêt de livres dans les classes et l'animation d'ateliers lecture.

L'adhésion annuelle à la bibliothèque est de 10 € pour les adultes et de 3 € pour les enfants.

Auparavant ouverte deux après-midis par semaine, la bibliothèque propose depuis le mois de juin un troisième créneau : elle est désormais ouverte le mercredi de 15 h à 17 h, le vendredi de 16 h à 18 h, et le samedi matin, de 9h30 à 11h30.



Un club lecture est en cours de création ; les personnes intéressées peuvent se faire connaître à la mairie ou à la bibliothèque.

Ateliers numériques

Depuis septembre 2021, la Communauté de Communes de Noblat a recruté deux conseillers numériques, et a confié la mission de coordination de la médiation numérique sur le territoire à l'Escalier, Tiers-Lieux à Saint-Léonard-de-Noblat.

En septembre 2023, les contrats ont été renouvelés pour trois ans supplémentaires. L'offre de médiation numérique développée par l'Escalier s'adresse à tous les publics : du particulier aux entreprises, des juniors aux seniors, du novice au plus expérimenté ; cette offre est proposée sur toutes les communes de la communauté de communes de Noblat. Les conseillers numériques proposent des ateliers pour aider à faire un choix de matériel, sensibiliser et démystifier les usages d'internet, approfondir pour les usagers les plus avancés, accompagner les démarches officielles...

Des ateliers collectifs numériques, hebdomadaires, de deux heures sont mis en place chaque semaine. Ils sont gratuits pour les participants ! Des ateliers collectifs ont déjà été organisés sur la commune, n'hésitez pas à prendre contact avec l'Escalier au **05 19 09 00 30** pour vous inscrire !

Des permanences numériques sont également développées à l'Escalier et à la Maison France Services de Saint-Léonard-de-Noblat. L'objectif est d'autonomiser les personnes dans leurs démarches effectuées sur les outils numériques. Pour connaître le planning des permanences, prenez contact avec l'Escalier et la France services de Saint-Léonard.

Adressage



À partir du mois de septembre, tous les courriers qui ne comporteront pas l'adresse « officielle », avec le numéro et le nom de la voie, ne seront plus adressés. Pensez à vérifier que vous avez bien communiqué votre adresse à tous vos partenaires !

Fin du réseau cuivre



Rappel : Fin du réseau cuivre

Au 1^{er} janvier 2026, le réseau cuivre sera définitivement fermé sur la commune. Pour ceux qui ne l'ont pas encore fait, il est urgent de se tourner vers un opérateur pour basculer sur le réseau fibre.

Consultations médicales et dentaires par la CPTS Monts et Barrages

LES MÉDECINS GÉNÉRALISTES du territoire Monts et Barrages se sont organisés pour pouvoir recevoir en consultation dans les 48 heures les personnes n'ayant pas de médecin traitant, ou dont le médecin traitant ne serait pas disponible.

Cette astreinte fonctionne du lundi au vendredi de 8h à 20 heures et le samedi de 8h à 12h. Si vous avez besoin d'une consultation médicale ou que vous cherchez un médecin traitant sur le secteur, vous pouvez appeler la CPTS au **05 55 11 32 32**.



05 55 11 32 32

**Les médecins de la CPTS Monts et Barrages
s'organisent pour vous proposer un
rendez-vous dans un délai de 48 heures.**

**J'ai une urgence dentaire mais je n'ai pas
de dentiste référent ou je n'arrive pas à
joindre mon dentiste ?**



05 55 11 32 12

**Les dentistes de la CPTS Monts et Barrages
s'organisent pour vous proposer un rendez-
vous dans les meilleurs délais lorsque vous
n'avez pas de solution.**

LES DENTISTES de la CPTS Monts et Barrages s'organisent également pour vous proposer un rendez-vous dans les meilleurs délais lorsque vous n'avez pas de solution. Vous pouvez appeler la CPTS au **05 55 11 32 12**.

La CPTS Monts et Barrages est une association qui rassemble des professionnels de santé de notre territoire : professionnels libéraux (médecins, infirmiers, pharmaciens, biologistes, kinésithérapeutes, psychologues, dentistes, pédicures...), établissements et structures de soins (EHPADs, Hôpitaux, SSIAD, DAC PTA...).

Vous pouvez retrouver toutes ces informations sur le site internet <https://www.cpts-monts-barrages.fr/>

Jeux et papotages



Le deuxième lundi du mois, à la salle des associations à 15h. On vient pour jouer, papoter... et on n'oublie pas le petit goûter : galette en janvier, crêpes en février...

Commémorations



19 mars



27 avril



8 mai



18 juin

Agenda 2nd semestre 2025

2 ^e lundi du mois	Jeux et papotage
Tous les mercredis	Ateliers ADPAD
16 août	Fête de la batteuse de l'ACCA
13 septembre	Concours de pétanque organisé par la pétanque Saint-Pauloise
15 septembre	Reprise des cours Saint-Paul Gym
19 septembre	Forum des associations
19 septembre	Pot d'accueil des nouveaux habitants

7 octobre	Journée des aidants
11 octobre	Le Jour de la Nuit
11 et 12 octobre	Graines au vent – Fête de la nature
25 octobre	Octobre Rose
11 novembre	Commémoration de l'Armistice de 1918
22 novembre	Concours de belote de l'ACCA
6 et 7 décembre	Téléthon
19 décembre	Soirée de Noël organisée par la Marelle

Journée des aidants

L'ADPAD, associée à d'autres partenaires, organise début octobre la Semaine des Aidants sur l'ensemble du département, pour proposer un temps de répit et de bien-être aux aidants. En France, 1 personne sur 5 est aidante, mais seule la moitié se considère comme telle. Ces aidants soutiennent un proche malade, en perte d'autonomie ou en situation de handicap, tout en gérant leur propre vie professionnelle et familiale. L'accent est justement mis cette année sur les aidants salariés.

La commune s'associe à cette « Echappée belle des Aidants », le mardi 7 octobre après-midi à la Salle des Fêtes, avec entre autres une pièce de théâtre- débat avec la compagnie La Belle Histoire et le docteur Hervé Merveille : « Pour prendre soin des autres, il faut aussi prendre soin de soi »... Programme complet de la semaine sur le site internet de la mairie.



MARDI 7 OCTOBRE
SAINT PAUL - Salle polyvalente - 1 rue des écoles
14h15 : Introduction de Mme le Maire
14h30 : Théâtre - Débat avec Hervé MERVEILLE
Médecin-Psychiatre
16h30 : Yoga chaise + sonothérapie avec MUDITA
17h30 : Pot de clôture



FORUM DES ASSOCIATIONS
Le Vendredi 19 Septembre
de 16h00 à 19h00
A la Salle des fêtes
Animé par les associations de la commune
Culture - Sports - Musique - Loisirs

Graines au vent

La 5^e édition de Graines au Vent se déroulera le week-end des 11 et 12 octobre ; comme tous les ans, cette Fête de la Nature proposera tout le week-end des balades, des animations, des expositions, et cette année, un concours photos. Marché le dimanche avec producteurs locaux, troc de plantes et de graines.

Le samedi soir, une soirée « Jour de la Nuit » sera proposée, en partenariat avec l'Association Nationale pour la Protection du Ciel et de l'Environnement Nocturnes (ANPCEN).

Dans le cadre de la labellisation « Economie circulaire » de la commune, un atelier couture participatif est organisé avec le Patch Paulois, pour venir coudre des sacs en tissu et sacs à vrac, pour éviter les sacs jetables chez les commerçants.



Couds, crée, partage !
Atelier couture participatif

Salle des associations de Saint-Paul
Samedi 11 octobre de 10h à 17h

Dans le cadre du week-end Graines au vent, partagez un atelier créatif et engagé autour de la couture ! Atelier gratuit et ouvert à tous.

Fabrication de tote bags et sacs à vrac (tissus de récup)
Avec le concours du Patch Paulois Venez avec ou sans votre machine à coudre
Venez partager un moment convivial pour promouvoir l'économie circulaire à St Paul
Auberge espagnole le midi : apportez un plat à partager !

Du côté des commerçants et artisans

Réouverture des Deux Cygnes

Presque deux ans après l'incendie qui avait entièrement détruit le bâtiment, les Deux Cygnes revivent ! Le bar a rouvert depuis le début de l'été, en attendant la reprise du restaurant, qu'on espère le plus tôt possible.



Jean-Jacques Sar
Artiste peintre

Tableau, fresque murale...
Visite sur rendez-vous
www.jeanjacquessar.com

06.80.30.02.71
artjjsar@gmail.com
Les Bessades
Saint Paul 87260

Changement de propriétaires au SPAR

Après 7 années passées au SPAR, Christopher et Marylène LEFEBVRE partent vers un nouveau projet. MM. POIGNEAU et ROUVELAUD et Mme ROUVELAUD seront les nouveaux propriétaires de la supérette à l'automne. Les propositions existantes seront reprises, et M. ROUVELAUD, dont c'est le métier, développera également une activité de fleuriste, bienvenue sur la commune. A suivre dans les prochaines semaines...

L'eau à Saint-Paul

Le bourg de Saint-Paul bénéficie depuis l'Antiquité du captage de sources situées à proximité, profitant de la géomorphologie locale, pour exploiter des veinules ou structures karstiques du sous-sol, et diriger l'eau vers ses lieux d'utilisation. Les captages sur les hauteurs du bourg en direction de Limoges permettaient, par simple gravité, l'alimentation du village, desservant des fontaines publiques ou, comme on peut le voir aujourd'hui, le lavoir actuel, même si celui-ci est de création plus récente. Dans l'Antiquité, ce captage alimentait vraisemblablement une villa gallo-romaine située à la Boissière par écoulement gravitaire le long des crêtes. Un autre ensemble d'adduction de la même époque existait également vers la Briderie.



L'entrée vers le captage se fait par un puits maçonné de plusieurs mètres. De part et d'autre on aperçoit les encoches destinées à y mettre ses pieds afin de descendre.

Géographiquement situé sur les contreforts du Massif Central, le Limousin est le premier obstacle pour les nuages qui viennent de l'Atlantique. C'est une région d'ordinaire très verte qui ne manque généralement pas d'eau, qui affleure facilement. La géologie de Saint-Paul est caractéristique de la région, elle ne permet pas la création de nappes phréatiques : en Limousin, le sous-sol est essentiellement constitué de roches très anciennes dégradées par l'érosion (les altérites), et de schistes et granites fissurés. Ces roches sont peu perméables : l'eau de pluie passe dans les altérites, puis dans les fractures granitiques, avant de s'écouler vers les cours d'eau. Les volumes stockés sont donc très limités, les tourbières et autres mouillères – « moulades » en patois, jouant un rôle tampon. L'eau qui est consommée dans le Limousin provient des fissures granitiques. Ce sont les fameuses sources, que l'on voit souvent sourdre au bord des routes, dérivées, afin de retrouver leur milieu naturel via les fossés.

Ces caractéristiques topographiques et climatiques font de la région un véritable «château d'eau», donnant naissance à un réseau hydrographique dense, car dans cette

portion de massif ancien granitique et imperméable, les bassins versants réagissent fortement à la pluviométrie par un ruissellement important. La prédominance des écoulements de surface est un trait majeur de la configuration hydrologique de ce milieu. Mais en période de sécheresse, les débits ne sont pas soutenus par des réserves souterraines. Et même s'il pleut beaucoup en Limousin, les excès ne compensent jamais les manques : ces fortes variations de la réserve en eau interfèrent fondamentalement dans sa disponibilité selon les épisodes pluviométriques. Ces contraintes locales ont évidemment joué un rôle majeur dans sa maîtrise pour alimenter humains et bétail, et pour irriguer les cultures.

Cette nature du sous-sol fait que Saint-Paul compte de nombreuses sources, autour du bourg originel, avec de l'eau qui affleure facilement autour de la Croix Verte, Marzac, les Rouchilloux... alimentant de nombreux débits d'eau, parfois souterrains. Certaines de ces eaux sont captées depuis l'Antiquité, comme semblent le montrer les aqueducs de l'époque gallo-romaine signalés dans les recherches locales et les artefacts retrouvés. Il semble bien que ce soit le cas du captage de la Croix d'Arfeuille, autour des «moulades» de Marzac. Probablement réaménagé au cours du temps sur une base gallo-romaine, il se présente aujourd'hui comme une galerie de mine de plus de 50 mètres de long, d'une hauteur d'environ 1,70 m sur 1m de large, c'est à dire un passage d'homme. Creusé dans le schiste, roche à l'aspect poreux et friable, il forme un réservoir qui dessert l'ensemble du bourg autour des années 1900, ce qui fait du bourg de Saint-Paul une des rares communes à être desservie par un réseau d'eau à une époque où l'ensemble de la population s'alimente encore majoritairement dans les puits ou les cours d'eau.

Ce réseau dessert l'école (l'actuelle mairie) et un ensemble de fontaines publiques et d'abreuvoirs pour les animaux. On parle évidemment d'une époque où l'eau n'entre pas encore dans les maisons via les salles d'eau et autres sanitaires. A son extrémité, le réseau approvisionne l'ancienne fontaine sur l'actuelle place des Platanes, autrefois champ de foire.



La fontaine sur le champ de foire qui était alimentée depuis l'ancien captage

Histoire



Entrée dans la galerie en fond de puits en période de bas étiage. La température y reste tempérée. Dans le noir et le silence.

Depuis la crête, des conduites se succèdent, de réservoirs en réservoirs, dont les trop-pleins alimentaient les abreuvoirs publics pour les animaux. Dans les années 70, un de ces trop-pleins à hauteur de la Croix Verte a d'ailleurs été dérivé, ainsi que des sources autour d'Artrat, pour approvisionner l'étang des Pradelles nouvellement créé. Ces différents réservoirs étagés en cascade permettaient probablement de contrôler les volumes et éventuellement une certaine pression, ou de couper partiellement le réseau, notamment en période de bas étiage, car les caractéristiques géologiques rendent le Limousin très sensible aux sécheresses prolongées : qu'il cesse de pleuvoir, et que la sécheresse dure dans le temps ou gagne en intensité, et les sources se tarissent. L'eau auparavant facilement accessible se trouve alors en quantité limitée. On comprend mieux les nombreuses légendes, rites et processions associés aux fontaines et sources de la région, liés à leur fragilité.



La galerie creusée dans le schiste à hauteur d'homme laisse apercevoir des racines qui descendent de la surface.

En effet, avec l'accélération du cycle de l'eau depuis le siècle dernier, le Limousin se trouve davantage exposé au manque d'eau. Aujourd'hui, le déficit se fait parfois cruellement sentir dans les petites communes dont les réserves proviennent uniquement de ces ressources souterraines.

Mais le réseau de Saint-Paul a aussi trouvé ses limites avec des difficultés d'approvisionnement liées à la topographie locale : ça monte souvent en Limousin, et l'eau n'est pas encore sous pression ! Les besoins ont également augmenté avec le développement de la population et des activités liées à l'industrialisation de la fin du 19^e siècle. Car bien avant les particuliers, ce sont les activités artisanales et agricoles qui commandent l'utilisation de l'eau. Pour pouvoir effectuer toutes les opérations nécessaires à leur pratique, les tanneries, teintureries ou mégisseries, par exemple, s'installent avec des moulins au bord des cours d'eau, qu'elles souillent. Certaines captations tarissent des puits ou des sources, créant des mécontents ; et les différentes formes d'usages, d'appropriations et de pollution entraînent parfois des conflits entre usagers, qui sont révélateurs de l'importance qu'accordent les habitants de l'époque à leurs sources et cours d'eau. Les différends juridiques sont alors fréquents autour du droit d'eau, avec ses règles de propriété, d'utilisation et de contrôle.

À Saint-Paul, les comptes-rendus de conseils municipaux attestent des difficultés récurrentes pour alimenter régulièrement certains secteurs de la commune. Il faudra ainsi attendre les années 60 pour permettre une alimentation moins capricieuse et générale en eau potable, via une conduite gravitaire depuis l'important captage de Fondadouze (qui alimente également la commune de Saint-Denis-des-Murs), avec un réservoir créé à Beaumont permettant une mise de l'eau sous pression afin d'approvisionner les hauteurs et l'ensemble du bourg. Au fil du temps, ces développements de l'adduction en eau potable donneront naissance à l'actuel syndicat des eaux, le SIAEP des Allois, par l'association avec d'autres communes pour mutualiser les ressources et les besoins.

Mais l'ancien captage de la Croix d'Arfeuille alimente toujours le plan d'eau et l'actuel lavoir sur la place des Platanes. Il est encore entretenu par les agents communaux, y compris dans sa partie souterraine.



Au fond d'un des puits, une conduite, remplacée par les agents de la commune, permet d'acheminer l'eau en direction du bourg. L'écoulement d'eau permanent permet d'éviter que les conduites se bouchent. La turbidité de l'eau en sortie, ou au lavoir, permet d'évaluer l'état du réservoir et du réseau. Ici, l'eau paraît trouble suite à notre présence, mais elle est habituellement claire.

